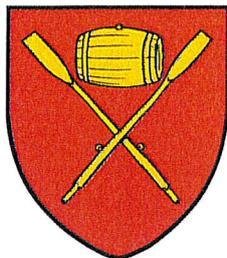


Buchillon



CONSEIL COMMUNAL
DE BUCHILLON

Rue Roger de Lessert 10
1164 Buchillon

Buchillon, le 19 juin 2024

Préavis municipal N°2/2024 pour une demande de crédit de CHF 57'600.- consécutif à la réception très tardive de la contribution de remplacement de l'abri PCI, relatif à la construction du locatif sur la parcelle 667 à Etoy, (dépassement du crédit construction de CHF 13.7 millions)

Le Conseil communal de Buchillon lors de sa séance 18 juin :

- vu le Préavis municipal N°2/2024
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

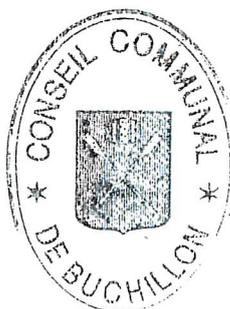
Décide par 22 voix et une abstention :

1. D'adopter le préavis tel que présenté ;
2. D'allouer à la Municipalité un budget de CHF 57'600.- ;
3. D'autoriser la Municipalité à payer avant le 24 août 2024 la contribution de remplacement selon CAMAC ;
4. D'autoriser la Municipalité à financer ce paiement au moyen de la trésorerie courante ;
5. D'amortir ce paiement par prélèvement sur le fonds de réserve général.

Au nom du Conseil communal :

La Présidente

Annabel Pulcrano



La Secrétaire

Sandra Breitling